



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

LIMINAIRE MOUVEMENT LOCAL CATEGORIE C AU 01/03/2017

Monsieur le président,

En cette période électorale, la cgt Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte. En effet, quels que soient le futur président de la République, le futur gouvernement et la future Assemblée nationale, le syndicalisme libre et indépendant doit continuer à être une garantie pour tous les salariés. Force Ouvrière n'est pas un parti, ce vieux slogan est toujours d'actualité.

Pour autant, la cgt Force Ouvrière exprimera les revendications des salariés du public comme du privé, et ne s'interdit pas le moment venu de s'adresser aux candidats pour les leur rappeler.

Force Ouvrière réaffirme sa revendication de retrait de la loi El Khomry qui consacre l'inversion de la hiérarchie des normes, et porte atteinte au Code du Travail, aux conventions collectives nationales et aux accords de branches, en instituant la négociation au niveau de l'entreprise, voire le référendum possible en cas d'accord minoritaire...

Force Ouvrière rappelle également que le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) imposé par le gouvernement dans la fonction publique (malgré l'opposition de la majorité des syndicats) porte gravement atteinte au statut de la fonction publique.

Par ailleurs, Force Ouvrière rappelle son opposition au prélèvement à la source dont l'objectif est bien la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG et donc la fiscalisation de la sécurité sociale. Or, pour Force Ouvrière, le financement de la sécurité sociale doit être basé sur le salaire différé. La sécurité sociale appartient aux salariés et ne doit en aucun cas faire l'objet d'une fiscalisation et par conséquent être étatisée.

Au nom de l'exemplarité, la DGFIP, en 2017 va supporter 57,42 % des suppressions d'emplois (1815 ETPT) alors qu'elle ne représente plus que 5,40 % des effectifs de la fonction publique d'Etat.

La DDFiP des Côtes d'Armor supportera encore 22 suppressions d'emplois cette année

Comme toujours, les conditions de travail se dégradent. Pour faire face, la DGFIP est entrée dans une spirale infernale de fermetures de postes et de services, au mépris des besoins réels des contribuables et des usagers. Elle veut ainsi accréditer l'idée qu'en regroupant les services les conditions de travail seront meilleures, c'est un leurre. Au contraire, il sera plus facile de supprimer encore et encore des emplois.

L'administration justifie ces fermetures au motif que ces postes ne seraient plus viables, alors

que cette dernière est la seule responsable de cette situation en privant ces postes des moyens de fonctionner. De restructurations en suppressions de postes et services, de regroupements de missions en privatisations rampantes, la DGFIP abandonne ainsi le principe républicain de l'égalité d'accès de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, plus de 600 unités de proximité auront été rayées de la carte en 5 ans par les Directeurs généraux sous prétexte qu'elles n'atteignaient pas la taille critique. La méthode employée est toujours la même : les suppressions d'emplois mettent en péril le bon exercice des missions au sein des structures, ce qui permet aux directions locales d'en proposer la fermeture.

L'ordre du jour de cette CAPL s'inscrit pleinement dans les déclinaisons nationales relatives aux suppressions d'emplois. Ainsi force est de constater qu'après le mouvement général de catégorie C du 1^{er} septembre 2016 le sous-effectif était de 15,6 agents équivalent temps plein. Cependant, le département est resté fermé lors de la CAPN des premières affectations des lauréats du concours interne et externe au 30 décembre 2016. Pour autant le nombre de postes vacants à l'ouverture de ce mouvement, sauf erreur de notre part, s'élève à 29 (18 en fiscalité, 10 en gestion des comptes publics et 1 en services communs). En contrepartie, seuls 6 postes sont pourvus dans le mouvement, 3 en fiscalité et 3 en gestion des comptes publics. Pour ces derniers il s'agit de transferts de PERROS vers LANNION et de PLOEUC vers QUINTIN. Pour remédier à certaines vacances, des suppressions sont programmées en 2017, notamment à JUGON et au SIP de LANNION dont l'emploi est déjà gelé.

Ce mouvement départemental illustre les politiques de suppressions d'emplois et leurs conséquences en matière de sous effectif, de missions de plus en plus difficiles à remplir et de conditions de travail qui se dégradent. Dès lors une question se pose : les agents tiendront-ils encore longtemps dans ces conditions ?

En conséquence **F.O-DGFIP** revendique

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- une affectation la plus fine possible
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent
- l'appel de l'intégralité des listes complémentaires du concours commun de la catégorie C, afin de pallier pour partie les 2315 postes vacants
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité
- la reconnaissance financière de nos qualifications
- le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du protocole PPCR.
- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents

Pour conclure, nous souhaitons pouvoir disposer des effectifs, par la production d'un tableau des emplois par service au niveau départemental.